

Mémoire de l'ARQC à l'OCPM

Mémoire de l'Association des résident(e)s du Quartier chinois de Montréal (ARQC)
présenté à l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM)

février 2025

Itinérance et cohabitation sociale à Montréal : **Quelles sont les conditions de succès pouvant mener à l'intégration harmonieuse des ressources pour les personnes en situation d'itinérance ou de vulnérabilité dans les quartiers de la métropole ?**



Introduction

L'Association des résident(e)s du Quartier chinois (ARQC) a été formée en 2024 pour représenter les quelque 2 500 personnes domiciliées dans le quadrilatère formé au nord par le boul. René-Lévesque, au sud par l'avenue Viger, à l'ouest par la rue de Bleury et à l'est par la rue Sainte-Élisabeth. La population du quartier, dont près de la moitié est toujours d'origine chinoise, est plus âgée que la moyenne montréalaise, mais aussi très diversifiée, avec des locataires et propriétaires, souvent occupants de longue date, de toutes origines et de toutes classes sociales et économiques. [\(1\)](#)

L'ARQC s'est donnée pour mission de défendre leurs droits et leurs intérêts et de veiller à leur sécurité et à leur qualité de vie en agissant comme leur porte-parole auprès des institutions et administrations publiques. L'ARQC vise à refléter cette réalité et à remplir ce rôle de la manière la plus inclusive et juste possible.

Contexte particulier du Quartier chinois de Montréal

L'itinérance est un enjeu avec lequel les résidents du centre-ville et du Quartier chinois ont toujours composé. Historiquement, plusieurs ressources consacrées à l'itinérance ont été implantées dans ce secteur du centre-ville, ce qui, malheureusement, a contribué au fil du temps au déclin de la qualité de vie de ses résidents :

« Le Quartier chinois pâtit de sa situation géographique, explique la vice-présidente de la Mission Old Brewery, Émilie Fortier. « C'est un quartier au centre-ville. [...] Et on peut difficilement être plus au centre de toutes les ressources. » Les refuges de la Mission Old Brewery et de l'Accueil Bonneau sont à quelques minutes de marche. Le centre d'injection CACTUS aussi. Et les logements supervisés de Projets autochtones du Québec sont au cœur même de la rue de La Gauchetière. » [\(2\)](#)

Comme plusieurs quartiers historiquement ethniques, le premier modèle de développement de la communauté chinoise de Montréal a été celui de la survivance dans son quartier éponyme. À

Mémoire de l'ARQC à l'OCPM

partir des années 1970, la construction de grands projets d'infrastructures dans le secteur, comme l'autoroute Ville-Marie, le Complexe Desjardins, le Complexe Guy-Favreau et le Palais des congrès, amorce le déclin du Quartier chinois historique.

En 1977, à titre de compensation après avoir rasé le tiers du Quartier chinois pour ériger le Complexe Guy-Favreau, le gouvernement fédéral renonce pour les 20 premières années à exiger tout loyer au centre sportif qui y a été aménagé et dont la gestion a été confiée au YMCA du Québec. En 2019, le YMCA annonce toutefois qu'il devra fermer le centre sportif à la fin de l'année, car il n'a pas les moyens de financer les travaux de remise en état devenus nécessaires aux installations. Sa fermeture définitive constituera un autre coup dur pour la population résidente qui perd un ancrage majeur de services.

Le Quartier chinois est par la suite frappé de plein fouet par l'épidémie de coronavirus. Après avoir déclaré l'état d'urgence sanitaire dans la métropole, la Ville de Montréal ouvre à l'hiver 2020 un refuge de 85 places pour les personnes en situation d'itinérance dans les mêmes locaux du YMCA du Complexe Guy-Favreau. Ouvert la nuit, il est fermé le jour. Ce refuge, qui ne devait être que temporaire, a été maintenu par la Ville jusqu'en novembre 2023, sans que les résidents du voisinage ne soient jamais consultés. Qui plus est, ceux-ci ont dû entamer eux-mêmes des recherches pour arriver à déterminer qui était gestionnaire du refuge et qui devait être contacté en cas d'incivilités.

Ce refuge causera de nombreux problèmes de sécurité et de santé publique, problèmes ont perduré pour les résidents et les commerçants du Complexe Guy-Favreau et du Quartier chinois, malgré le fait que le refuge ait été fermé à la fin de 2023. Le CPE Petit-Palais, situé à quelques mètres sur l'avenue Viger cherche toujours à déménager, à l'exemple de l'imprimeur MP Repro de la rue Côté qui a quitté les lieux en 2023.

Adoption d'un plan d'action pour le développement du Quartier chinois

L'arrondissement de Ville-Marie lance au printemps 2019 une consultation « des résidentes, résidents et organismes du Quartier chinois pour recueillir leurs préoccupations et identifier leurs aspirations à long terme ». Au terme de ces consultations, l'arrondissement adopte le *Plan d'action pour le développement du Quartier chinois 2021-2026*.

Pour encadrer la mise en œuvre de ce plan d'action, une nouvelle organisation, la Table ronde du Quartier chinois de Montréal, est constituée le 16 juillet 2022. Financée par l'Arrondissement de Ville-Marie, un seul de ses douze administrateurs a déclaré avoir une adresse de résidence dans le quartier et ce, bien qu'il n'y vive pas lui-même. (3) Lancée en même temps que la Table ronde du Quartier chinois de Montréal, la Fondation Jia est l'organisation sœur de la Table ronde. Les deux organisations travaillent étroitement ensemble sur des enjeux similaires. À l'instar de la Table ronde, aucun administrateur ou responsable de la Fondation Jia n'est un résident du Quartier chinois. (4)

Notre premier constat face aux problèmes et difficultés vécus par les résidents du Quartier chinois, notamment au plan de leur représentation, repose sur le fait que les structures décisionnelles et consultatives qui reçoivent l'attention et l'appui des autorités sont composées de personnes qui ne sont pas résidentes du Quartier chinois ou qui travaillent pour des organisations extérieures au quartier. Cette absence de représentation locale rend ces structures moins légitimes aux yeux des résidents de toutes origines qui ne s'y reconnaissent pas, surtout quand leurs représentants assimilent les tensions liées à l'itinérance à une « guerre de classes sociales entre résident(e)s logé(e)s et non logé(e)s ». (5)

Mémoire de l'ARQC à l'OCPM

En définitive, c'est la presse, dans son ensemble, qui a mieux su cerner les problèmes du quartier :

« Sur seulement huit mois, entre le 1er octobre 2022 et le 30 mai 2023, 2243 incidents de nature criminelle et sécuritaire ont été signalés en lien avec le refuge de 85 places, selon une note préparée à l'intention de Justin Trudeau en vue d'une rencontre avec Valérie Plante, en juin dernier. « Plusieurs usagers et locataires commerciaux du Complexe Guy-Favreau ont été témoins de ces incidents et ont exprimé leur inquiétude quant à leur sécurité », continue une note, préparée par le Bureau du conseil privé. » (6)

Le 13 mai 2023, une assemblée publique d'information portant sur les « enjeux de cohabitation avec l'itinérance » organisée par la Table ronde du Quartier chinois de Montréal et la Table de concertation du faubourg Saint-Laurent s'est tout de même tenue en présence d'une soixantaine de personnes, dont plusieurs propriétaires, commerçants et résidents du quartier qui s'y sont sentis laissés-pour-compte, en dépit de plusieurs témoignages bouleversants.

L'implantation réussie de La rue des Femmes, refuge pour femmes itinérantes

Dans le document d'information générale lié à la présente consultation (« Document de réflexion préparé par la Ville de Montréal ») on peut lire :

(...) « Cela se traduit notamment par des plaintes ou des pétitions citoyennes contre l'implantation de services d'hébergement ou de centres de jour et de soir. Malheureusement, les succès d'implantation de ces ressources sont rarement mis en lumière. »

Il y a pourtant un exemple. Au début des années 2000, La rue des Femmes a obtenu un terrain, cédé gratuitement par la Ville, et l'autorisation d'y installer un refuge pour les femmes « en état d'itinérance ou à risque d'y sombrer ». La Maison Olga sera construite sur un terrain vague abandonné depuis 40 ans entre les vieux bâtiments de la Coopérative d'habitation Anderson au coin des rues Jeanne-Mance et de la Gauchetière, sur ce qu'on appelle « l'îlot Anderson ».

Représentation devant la Commission de développement urbain de Montréal (7)

Trois membres de la Coopérative se sont présentés à la séance de consultation organisée à l'hôtel de ville sur cette question. D'autres citoyens s'étaient aussi déplacés à la réunion convoquée en début de soirée, le 21 août 2001, pour faire des remarques, poser des questions ou exprimer leurs inquiétudes sur un des projets soumis ce soir-là à l'attention de la Commission de développement urbain de Montréal, soit celui de la demande « d'autorisation d'occuper, à des fins d'assistance aux personnes ayant besoin d'aide, un bâtiment à être construit sur un emplacement situé au coin des rues Jeanne-Mance et de la Gauchetière ».

L'examen du projet de La rue des Femmes s'est finalement tenu tard en soirée, au-delà de 22 h, ce qui a laissé beaucoup de temps aux participants pour discuter entre eux, examiner les plans qu'avait apportés madame Léonie Couture, fondatrice et directrice de La rue des Femmes, et débattre de ses conséquences possibles sur le voisinage avant qu'elle ne s'adresse aux commissaires.

Mme Couture a présenté son projet comme une maison de transition pour les femmes ayant besoin de soutien. Elle a expliqué que son groupe offrait des conseils et des soins le jour et un abri la nuit aux femmes ayant des difficultés temporaires, financières ou autres. Devant les craintes exprimées, elle expliqua patiemment qu'elle n'avait jamais eu de plaintes de voisins en quatre années d'activité dans le quartier de Milton Park où se trouvait son organisme (entouré de plusieurs coopératives d'habitation) et que la police n'avait pas eu à intervenir de quelque façon

Mémoire de l'ARQC à l'OCPM

que ce soit auprès de sa clientèle. Plutôt rassurés, ses futurs voisins, locataires de la Coopérative Anderson, finiront la soirée en souhaitant la bienvenue à Mme Couture et à La rue des Femmes.

Consacrée conjointement par les maires Gérald Tremblay et Pierre Bourque, la Maison Olga de La rue des Femmes ouvrira ses portes en octobre 2002 en présence de plusieurs ministres et représentants de tous les paliers de gouvernement. Suite à sa construction, deux autres développements immobiliers privés viendront les années suivantes compléter et consolider le tissu urbain résidentiel de l'îlot Anderson en rayant du paysage ses derniers grands stationnements. Au final, pendant près de 20 ans, l'organisation de La rue des Femmes a réussi à maintenir ses activités en respectant le cadre de vie résidentielle paisible de son voisinage.

Cet équilibre ne sera rompu qu'en 2020 avec l'ouverture, précipitée, de l'autre côté de la rue, tout juste en face, d'un refuge mixte installé au YMCA Guy-Favreau sans aucune consultation préalable de la population locale.

RECOMMANDATIONS

Consultation des résidents

Un quartier est d'abord composé de ses habitants et le Quartier chinois ne fait pas exception à la règle. Pour l'ARQC, la première condition du succès de l'implantation d'une ressource consacrée à l'itinérance, quel que soit le quartier concerné, doit reposer sur une consultation représentative de ses résidents, comme ce fut le cas avec La rue des Femmes et la Ville de Montréal en 2001.

Addenda (17-02-2025) : L'Association des résident(e)s du Quartier chinois (ARQC) recommande que la consultation et la participation des représentants locaux des quartiers impactés — résidents, propriétaires, commerçants, travailleurs, policiers, etc. — soit une condition préalable obligatoire au financement public accordé aux organismes qui desservent les personnes en situation d'itinérance ou de vulnérabilité et aux « tables de quartier » qui sont chargées de cette responsabilité.

Choix du lieu

Le choix du lieu en fonction du type de ressource envisagée pour les personnes en situation d'itinérance ou de vulnérabilité revêt une importance primordiale. Ainsi il faut éviter d'implanter un refuge ou un centre d'injection ou d'inhalation supervisée à proximité d'un CPE ou d'une école.

Communication et gestion des problématiques

Chaque ressource doit veiller à la propreté des lieux (ramassage des déchets) et sensibiliser ses usagers à cet égard. Elle doit aussi veiller à la sécurité du voisinage en intervenant rapidement en cas de comportement dérangeant d'un usager. Il est important de bien renseigner les résidents, d'être à l'écoute de leurs inquiétudes et de leur fournir les noms des personnes à contacter, de leurs disponibilités et des numéros où appeler en cas de problème.

Équité des milieux de vie devant les vulnérabilités urbaines (8)

La Ville de Montréal a déterminé un indice d'équité des milieux de vie sur tout son territoire. Cet indice territorial vise à localiser les milieux de vie cumulant plus de vulnérabilités urbaines afin de susciter la priorisation et la convergence des investissements municipaux. Cet indice cumule les vulnérabilités sociales, économiques, environnementales, d'accès aux ressources de proximité, d'accès aux ressources de culture, sport et loisir et de sécurité urbaine.

Mémoire de l'ARQC à l'OCPM

En 2024, cet indice a été établi à 5 (sur un seuil maximal de 6) pour le cœur du Quartier chinois historique. L'ARQC est d'avis que cette mesure montre que les capacités limites d'intégration des ressources consacrées à l'itinérance ont désormais été atteintes pour le Quartier chinois.

Conclusion

Les ménages et les familles de toutes origines et conditions qui composent la population résidente du Quartier chinois ont droit à la sécurité publique et à la jouissance paisible de leurs biens et de leur foyer, au même titre que les ménages et les familles de tous les autres quartiers de Montréal. Ils réclament directement l'écoute et le soutien de leurs élus et des autorités sur les enjeux qui les affectent et les préoccupent quotidiennement.

Tant les résidents, en particulier ceux des quartiers centraux de Montréal, que les personnes en situation d'itinérance qui y trouvent refuge ont droit à cette dignité et ont besoin de cette reconnaissance si on veut mener à bien l'intégration harmonieuse des ressources affectées aux plus vulnérables.

L'ARQC remercie les commissaires pour leur attention.

présenté le 17 février 2025
par Phil Chu, président
et Yvan Michaud, secrétaire

Sources :

(1) <https://iris-recherche.gc.ca/wp-content/uploads/2023/05/Quartier-chinois-20230517-WEB.pdf>
(voir page 27)

(2) <https://www.lapresse.ca/actualites/grand-montreal/itinérance-et-toxicomanie/le-quartier-chinois-sous-haute-tension/2024-08-09/ce-n-est-pas-un-endroit-joyeux-ou-grandir.php>

(3) <https://www.registreentreprises.gouv.qc.ca/REQNA/GR/GR03/GR03A71.RechercheRegistre.MVC/GR03A71/EtatRenseignements/AfficherNeg>

(4) <https://jiafoundationmtl.org/fr/quinoussommes/>

(5) <https://www.ababord.org/Mobiliser-pour-un-quartier-chinois-inclusif>

(6) <https://www.lapresse.ca/actualites/grand-montreal/2024-01-22/refuge-d-urgence-au-centre-ville/des-milliers-d-incidents-de-securite.php>

(7) <https://www.dropbox.com/scl/fi/ouan89fkn48bxg3qrb6oo/VM173-01-20.pdf?rlkey=45nxndepi17uy3psxtkhy12n9&st=iujibqh&dl=0>

(8) <https://donnees.montreal.ca/dataset/indice-equite-milieux-vie>